

COMMUNE de
LA CAPELLE ET
MASMOLENE

Département du Gard

Délibération du conseil municipal
Vote du budget primitif M49 de l'année 2022

N°24/2022

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 Avril 2022			
Date de la convocation 08/04/2022		L'an deux mil vingt-deux, le treize Avril, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 11/04/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération 06/05/2022		3 – Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers: 11		5 – Madame DURANDO Françoise	X		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	7 – Madame CLAUX Elodie	X		
Présents	9	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Représentés					
Votants	9	9 – Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) CREISSEN Viviane		10 – Madame GUILANI Stéphanie		X	
<u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le 03/05/2022 Et publication ou notification du 03/05/2022		Sens du vote : ADOPTION AL'UNANIMITE Voix pour: 9 Voix contre : 0			

Suite à la proposition faite par M. le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer, après intégration des résultats reportés, sur le budget primitif M49 comme suit :

BUDGET M.49. EAU – ASSAINISSEMENT -ANNEE 2021

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses :357 366.46 €

- Recettes : 357 366.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 543 029.38 €

- Recettes : 1 543 029.38 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif arrêté ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et ans
susvisés

Signature du Maire

Cachet de la mairie

